



Réunion du 4 novembre 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 66  
Nombre de votants : 78

L'an deux mille dix-neuf, le quatre novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, David CRABOS, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, André CORLOBÉ (suppléant de Mme Maryse PAYBOU), Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel BARBE, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Jacques TEIXEIRA, Gérard PALOUMET, Francis LARROQUE, Georges TROUILHET, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Geneviève GUICHEMERRE, Emmanuel HANON, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jérôme TOULOUSE, Hélène MARTEUILH, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Bénédicte ALCETEGARAY (pouvoir à M. Henri POUSTIS), Michel LAURIO (pouvoir à M. Francis LAYUS), Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Jean-Simon LEBLANC (pouvoir à M. Dominique TOUYA), Michel JESER, Paul MONTAUT, Didier REY (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Jean-Pierre DUBREUIL (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Aline LANGLES (pouvoir à Marie-Thérèse LAVIELLE), Albert LASSERRE-BISCONTE, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Gilbert AURRIAC, Corinne CARRIAT, Jeanne LUGA, Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Jeanne LAMAZERE (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Céline LEMBEZAT, Anne-Marie LATASTE, Jean-Jacques SENSEBE (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Thierry LAFFITTE (pouvoir à Mme Véronique REMY), Franck VIREBAYRE-GASTON (pouvoir à M. Philippe GARCIA), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Jean-Claude MORERE.

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 3 : SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER DE LA SARL  
CHOUARD**

**Rapporteur** : M. Patrice LAURENT

La SARL CHOUARD a été créée en 1989 et est implantée sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, à Artix, depuis 1999. Elle a investi et s'est accrue progressivement jusqu'à embaucher 17 personnes à ce jour et atteindre un chiffre d'affaires, en mars 2019, de 2 426 249 €.

La SARL CHOUARD a une activité de production et de pose de charpentes traditionnelles et d'ossatures bois.

Il est à noter que M. CHOUARD est également le gérant de 2 autres entreprises implantées sur le territoire, Pyrénées Fermettes et Ossatures, implantée à Biron avec 6 employés et la SARL Conception Structure Bois qui compte 4 salariés à Artix.

Le projet, objet de la demande, porte sur l'extension des locaux administratifs d'environ 110 m<sup>2</sup> pour l'accueil de 7 postes de travail et d'une salle de réunion. Ce projet fait suite à une augmentation régulière de l'activité depuis plusieurs années, l'entreprise se retrouvant alors à l'étroit dans sa configuration actuelle. De plus, 2 embauches sont attendues rapidement, 4 pourraient suivre si le développement se poursuit.

Le projet est estimé à 201 707,90 € HT, le permis de construire a déjà été obtenu. L'enveloppe de dépenses éligibles est estimée à 200 085,80 € HT.

Le projet immobilier étant porté par la SARL, le conseil départemental peut venir abonder l'aide de la communauté de communes de Lacq-Orthez conformément à la convention de délégation d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise signée le 28 juin 2018.

Au regard de notre règlement d'intervention, il est proposé de valider le principe d'octroi d'une aide de 20 008 €, soit 10 % de l'enveloppe de dépenses éligibles définie. Le conseil départemental retient la même enveloppe éligible et abonde l'aide communautaire de 20 008 € (10 %).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'octroyer** une aide de 20 008 €, soit 10 % d'une enveloppe de dépenses éligibles retenue à hauteur de 200 085,80 € HT,
- **d'autoriser** son Président à signer avec la SARL CHOUARD la convention tripartite fixant les modalités de versement des aides communautaire et départementale annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 13/11/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/11/2019